

Le mandat en Aide à la Jeunesse : Bien comprendre pour mieux se débrouiller

Synergie 2012

Présentation

En Aide à la Jeunesse, la notion de mandat est centrale. Mais a-t-elle le même sens pour chacun ? Que ce soit du point de vue du conseiller, du directeur, du juge (à Bruxelles et en Wallonie), du délégué, du service agréé, de l'intervenant, l'articulation et la rencontre entre ces places sont complexes.

La réflexion ne portera pas uniquement sur le contenu du mandat, mais aussi sur son élaboration, sa communication, son suivi et sa fin.

Objet et contenu

L'objectif de ce module est d'analyser la complexité de la notion de mandat afin de mieux la comprendre et se situer dans un cadre qui profite aux bénéficiaires.

Le but est de permettre à chacun de mieux se positionner

- à l'intérieur de l'institution
- par rapport au mandant
- par rapport aux parents.

Nous aborderons les différents textes, positions, réflexions à propos de cette notion et nous réfléchirons aux incidences sur les pratiques. Nous aborderons des thèmes tels que l'objet de la demande, le lien entre mandant et mandaté, les règles explicites et implicites, l'adhésion ou l'accord, le rôle du rapport, la souplesse (ou la rigidité) du mandat ainsi que tous ceux que vous amèneriez à partir de votre pratique.

Méthode de travail

Nous travaillerons à partir de documents et situations existants : exemplaires de mandats, avis de la Commission de déontologie, textes légaux de référence, ...

Chaque participant sera invité à travailler et à élaborer à partir des pratiques de son institution.

Public

Les travailleurs du résidentiel agréé AJ et des IPPJ.

Formateurs

Paul PREUD'HOMME est assistant social et systémicien. Il possède une longue pratique de formateur et de superviseur dans le secteur social et de la santé.

Christine MAHIEU est juriste, médiatrice, intervenante depuis de nombreuses années dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Notre programme complet
sur www.synergieasbl.net

Contact : 02/534.36.16
info@synergieasbl.net

4 journées : les mardis 10 janvier, 24 janvier, 7 février et 6 mars 2012 de 9h30 à 16h30 à Bruxelles

Coût : 120€ pour les professionnels de l'AJ - 160€ hors AJ